MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable

Session 2024

Rédacteurs et rédactrices

Sylvie DE SMEDT, ingénieure en chef des points, des eaux et des chaussées (ICPEF), présidente de jury, avec la contribution de l'ensemble des membres du jury national.

Références intranet et internet :

https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicienne-superieure-principale-du-developpement-durable-tspdd-concours-externe

https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicienne-superieure-principale-du-developpement-durable-tspdd-concours-interne

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL 5

A. TEXTES REGLEMENTAIRES 5
B. CALENDRIER DES EPREUVES 6
C. STATISTIQUES 6
C.1 Concours interne *6*
C.2 Concours externe *9*

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE 12

A. ÉPREUVE ECRITE N° 1 : REDACTION D'UNE NOTE 12
A.1 Bilan session 2024 ..... *12*
A.2 Conseils aux candidats *13*
B. EPREUVE ECRITE N° 2 : CAS PRATIQUE ET QUESTIONS A REPONSES COURTES 14
B.1 Présentation de l'épreuve n°2 ..... *14*
B.2 Bilan session 2024 ..... *15*
B.3 - Conseils aux candidats *17*

III. L'ÉPREUVE ORALE 18

A. PRESENTATION DE L'EPREUVE ORALE 18
Concours interne *18*
Concours externe *18*
Concours interne et externe, spécialité NSMG *19*
B. CONCOURS INTERNE 19
B.1 Bilan session 2024 ..... *19*
B.2 Conseils aux candidats *20*
C. CONCOURS EXTERNE 21
C.1 Bilan session 2024 ..... *21*
C.2 Conseils aux candidats *21*

Rapport général de la présidente du jury

Mme Sylvie DE SMEDT, ICPEF
Concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable
session 2024

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2024 des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Les épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de TSPDD

- L'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- L'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury

Les concours 2024 et le nombre de postes offerts

- L'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- L'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- L'arrêté du 30 janvier 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable
- L'arrêté du 30 janvier 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

La composition du jury en 2024

- L'arrêté du 30 janvier 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2024 ;
- L'arrêté du 6 mai 2024 complétant l'arrêté 30 janvier 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;
- L'arrêté du 23 mai 2024 complétant les arrêtés du 30 janvier 2024 et du 6 mai 2024 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 28 novembre 2023 au 9 janvier 2024 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites du 8 février 2024. La liste des candidats admissibles a été publiée le 2 avril 2024 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale de 30 minutes. Les résultats ont été publiés le 4 juin 2024.

C. Statistiques

En 2024 est mis en place un concours national à affectation locale (CNAL) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable dans la spécialité Techniques générales (TG).

Pour chaque concours (interne/externe) sont présentés dans ce qui suit :

- Les effectifs inscrits, admissibles et admis au concours visé (hommes/femmes),
- Les notes obtenues (moyenne, min et max) à l'épreuve écrite commune,
- Pour la spécialité « Techniques générales » : les effectifs inscrits, admissibles et admis dans chaque région, les notes obtenues à l'épreuve écrite de spécialité (moyenne, min et max),
- Pour les autres spécialités : les effectifs inscrits, admissibles et admis par spécialité, les notes obtenues à l'épreuve écrite de spécialité (moyenne, min et max).

C.1 Concours interne

LES EFFECTIFS INSCRITS, ADMISSIBLES ET ADMIS

En 2024, 45% des candidats admissibles ont été admis sur liste principale ou complémentaire (61% en 2023). Les femmes représentent 51% des candidats admis (36% en 2023).

Année	2024			2023			2022		
Effectifs	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Inscrits	261	124	**385**	316	144	**460**	219	84	**303**
Présents	153	60	**213**	204	74	**278**	109	40	**149**
Admissibles	56	30	**86**	56	31	**87**	51	19	**70**
Admis sur LP	14	11	**25**	20	10	**30**	21	9	**30**
Admis sur LC	5	9	**14**	14	9	**23**	1	1	**2**

LES NOTES OBTENUES A L'EPREUVE COMMUNE

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[1]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve commune de "Rédaction d'une note"	213	9,17	19	1,5

C.1.1 Spécialité « techniques générales » (TG)

Le concours 2024 est pour la première fois un concours national à affectation locale pour la spécialité TG. 31 postes étaient offerts dont 12 en Ile-de-France. Le taux d'admissibilité global est de 39%, avec un ratio moyen « nombre de candidats admissibles sur nombre de postes » de 1,8. Ce ratio varie nettement d'une région à l'autre.

Région	**Nombre de postes offerts**	**Candidats admis à concourir**	**Candidats présents aux épreuves**	**Candidats admissibles**	**Ratio**	**LP**	**LC**
Auvergne-Rhône-Alpes	**2**	14	10	3	1,5	**2**	**0**
Bourgogne-Franche-Comté	**1**	12	5	2	2	**1**	**1**
Bretagne	**1**	14	10	2	2	**1**	**1**
Centre-Val de Loire	**1**	8	7	3	3	**1**	**0**
Grand-Est	**1**	20	11	6	6	**1**	**2**

[1] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

Hauts-de-France	**2**	23	11	5	2,5	**2**	**2**
Ile-de-France	**12**	42	17	5	0,4	**3**	**0**
Normandie	**1**	15	9	5	5	**1**	**1**
Nouvelle-Aquitaine	**2**	17	8	4	2	**2**	**0**
Occitanie	**2**	33	14	8	4	**2**	**0**
Pays-de-la-Loire	**1**	13	9	3	3	**1**	**0**
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**1**	24	16	6	6	**1**	**2**
Guadeloupe	**1**	4	1	1	1	**1**	**0**
Guyane	**2**	11	8	2	1	**1**	**0**
Mayotte	**1**	6	4	0		**0**	**0**
Totaux	**31**	**256**	**140**	**55**	**1,8**	**20**	**9**

LP : Admis sur liste principale
LC : Admis sur liste complémentaire
Ratio : nombre de candidats admissibles par poste

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[2]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité TG domaine "aménagement durable des territoires"	76	8,17	16	1
Epreuve spécialité TG "domaine eau environnement risques naturels"	63	7,89	14	2

C.1.2 Autres spécialités

	Postes offerts	**Candidats admis à concourir**	**Candidats présents aux épreuves**	**Candidats admissibles**	**Ratio**	**LP**	**LC**
Spécialité EEI	**3**	103	59	20	6,7	**3**	**3**
Spécialité NSMG	**2**	27	18	11	5,5	**2**	**2**

[2] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[3]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des bâtiments"	5	7	8,5	5
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des routes"	52	9,13	13	2,5
Epreuve spécialité NSMG	18	10,83	18,5	5

C.2 Concours externe

LES EFFECTIFS INSCRITS, ADMISSIBLES ET ADMIS

En 2024, 52% des candidats admissibles ont été admis sur liste principale ou complémentaire (60% en 2023). Les femmes représentent 50% des candidats admis (44% en 2023).

Année	**2024**			**2023**			**2022**		
Effectifs	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Inscrits	398	362	**760**	382	298	**680**	356	292	**648**
Présents	220	194	**414**	251	179	**430**	159	125	**284**
Admissibles	131	137	**268**	146	115	**261**	97	93	**190**
Admis sur LP	47	48	**95**	70	49	**119**	52	48	**100**
Admis sur LC	24	22	**46**	18	21	**39**	1	1	**2**

LES NOTES OBTENUES A L'EPREUVE COMMUNE

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[4]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve commune de "Rédaction d'une note"	413	10,46	17,9	2

[3] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

[4] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

C.1.1 Spécialité « techniques générales » (TG)

Le concours 2024 est pour la première fois un concours national à affectation locale pour la spécialité TG. 96 postes étaient offerts dont 30 en Ile-de-France et 9 dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine. Le taux d'admissibilité global est de 63%, avec un ratio moyen nombre de candidats admissibles sur nombre de postes de 2,5. Ce ratio varie de 1 à 7 d'une région à l'autre.

Région	Nombre de postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents aux épreuves	Candidats admissibles	Ratio	LP	LC
Auvergne-Rhône-Alpes	**9**	69	38	28	3,1	**9**	**2**
Bourgogne-Franche-Comté	**6**	27	14	12	2,0	**6**	**1**
Bretagne	**3**	51	36	22	7,3	**3**	**6**
Centre-Val de Loire	**3**	9	6	5	1,7	**3**	**0**
Grand-Est	**8**	43	27	21	2,6	**8**	**1**
Hauts-de-France	**9**	56	32	20	2,2	**9**	**1**
Ile-de-France	**30**	83	44	32	1,1	**20**	**0**
Normandie	**3**	41	24	15	5,0	**3**	**6**
Nouvelle-Aquitaine	**9**	46	30	23	2,6	**9**	**3**
Occitanie	**4**	105	54	22	5,5	**4**	**8**
Pays-de-la-Loire	**2**	28	22	11	5,5	**2**	**4**
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**6**	80	38	22	3,7	**6**	**6**
Guadeloupe	**1**	32	15	5	5,0	**1**	**2**
Mayotte	**3**	20	6	5	1,7	**2**	**0**
Totaux	**96**	**690**	**386**	**243**	**2,5**	**85**	**40**

LP : Admis sur liste principale
LC : Admis sur liste complémentaire
Ratio : nombre de candidats admissibles par poste

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[5]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité TG domaine "aménagement durable des territoires"	161	9,84	18,25	1,625
Epreuve spécialité TG "domaine eau environnement risques naturels"	216	9,72	15,875	0,75

C.1.2 Autres spécialités

	Postes offerts	**Candidats admis à concourir**	**Candidats présents aux épreuves**	**Candidats admissibles**	**Ratio**	**LP**	**LC**
Spécialité EEI	**9**	43	18	10	1,1	**4**	**0**
Spécialité NSMG	**6**	36	19	14	2,3	**6**	**5**

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite[6]	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des bâtiments"	12	7,88	14,1	2
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des routes"	6	8,47	11,75	5,25
Epreuve spécialité NSMG	15	11,83	15,25	7,75

[5] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

[6] Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

A. Épreuve écrite n° 1 : rédaction d'une note

Cette épreuve consiste, à partir d'un dossier documentaire constitué de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note.

Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), notamment dans les domaines de l'environnement, de la mer et de l'aménagement durable du territoire et des infrastructures. Il est constitué d'articles de la presse quotidienne ou spécialisée, de schémas, de graphiques ou de statistiques.

Le dossier comporte également une présentation détaillée des attentes du jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité de compréhension d'un problème, les qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude du candidat à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 3 heures, coefficient 2).

A.1 Bilan session 2024

La note portait sur la planification écologique, une initiative portée par le secrétariat général à la planification écologique. Les candidats devaient s'appuyer sur un dossier de 25 pages constitué de 4 documents : le discours du président de la République sur le sujet, des extraits d'un document préparatoire du projet de loi de finances 2024, deux articles issus pour le premier du journal Le Monde et pour le second du site publicsenat.fr.

Le plan attendu était indiqué dans l'énoncé du sujet.

Sujet et consignes

Le sujet n'a pas toujours été compris et les consignes ont été partiellement appliquées. Ainsi certains candidats n'ont pas limité la note au seul domaine des transports et sont passés à côté du sujet ou bien ont perdu du temps avec des parties hors sujet. D'autres n'ont parlé que du secteur routier ce qui ne correspondait pas à la consigne donnée.

Forme

Très peu de copies dépassaient le nombre de pages maximum (5 pages). En revanche de nombreuses copies totalisaient 3 pages ou moins.

Certaines copies étaient peu lisibles de par leur écriture même. Le respect des règles d'orthographe, de grammaire et/ou de conjugaison était parfois nettement insuffisant. De nombreuses copies ont présenté les mesures sous forme de liste, parfois non rédigée et/ou avec un renvoi vers les documents ce qui ne correspond pas aux attendus de l'exercice.

Dans les copies, le ton, le niveau de langage ou encore la posture ne sont pas toujours adaptés à l'exercice. La posture attendue est en effet celle d'un agent de l'Etat. Des formulations telles que « on voit bien que », l'usage du « je » ou de points d'exclamation ne sont pas adaptés à l'exercice.

Dans l'introduction ou la conclusion, certains candidats ont fait des phrases si longues qu'ils en ont même perdu ou changé le sujet.

Utilisation des documents

De nombreux candidats se sont focalisés sur le document n°1. Très peu de candidats ont exploité le document n°4. Ce document reprenait des éléments plus politiques et organisationnels permettant aux candidats de prendre du recul sur le sujet. Les copies l'ayant bien exploité ont été valorisées.

Quant au document n°2, beaucoup se sont contentés d'en retenir des extraits limités.

Fond

De nombreuses copies montrent une appropriation incomplète du sujet, des répétitions ou un manque de prise de recul. En particulier, les conclusions sur les pistes de réponses aux critiques et limites ont été majoritairement décevantes. Elles se contentaient souvent d'une ouverture très large sur la transition écologique. Peu de propositions personnelles pertinentes ont été formulées.

Les idées sont parfois trop succinctement présentées, notamment dans les copies les plus faibles.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su exploiter le corpus documentaire dans son ensemble, qui ont soigné l'introduction avec une annonce de plan et rédigé une conclusion étayée et éclairée de leur point de vue personnel.

Plusieurs candidats profitent de l'exercice pour faire des déclarations sur la nécessité de sauver la planète, les océans ou la nécessaire « prise de conscience collective ». Il est important de rappeler qu'une note de synthèse n'est pas une lettre de motivation.

A.2 Conseils aux candidats

L'exercice demandé est une note de synthèse. Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance des modalités de l'exercice et de s'entraîner avec les annales des années précédentes.

Sur la forme

Les candidats doivent impérativement veiller à la présentation et à la qualité rédactionnelle de leur copie :

- L'écriture est lisible ;
- Les parties sont clairement identifiables ; l'utilisation de titres et sous-titres est possible ;
- La note est rédigée ;
- Chaque idée est développée ;
- L'introduction rappelle le contexte et annonce le plan.

Les phrases doivent être structurées, courtes et explicites (sujet, verbe, complément). L'annonce du plan en introduction permet au candidat de s'assurer du déroulé logique de sa note et du fait qu'il répond bien à la question posée.

Si le nombre de pages minimum n'est pas imposé, il est tout de même suggéré au candidat d'exploiter l'ensemble de l'espace qui lui est donné pour développer ses idées.

Sur le fond

Une bonne copie comprend une introduction avec une problématique et l'annonce d'un plan, des parties équilibrées et une conclusion ouverte avec des propositions et des apports personnels.

Les candidats sont invités à bien lire le sujet, au besoin plusieurs fois. Ils sont également invités à respecter le plan proposé. Ils peuvent compléter les ressources fournies par leurs connaissances et leur point de vue. Ils sont également invités à faire preuve d'esprit critique.

Des propositions personnelles pertinentes démontrant une curiosité intellectuelle et professionnelle sont valorisées dans la notation de la copie.

B. Epreuve écrite n° 2 : cas pratique et questions à réponses courtes

B.1 Présentation de l'épreuve n°2

Cette épreuve écrite (durée : 3 heures ; coefficient 3) comporte deux parties : un cas pratique et des questions à réponses courtes.

1ère partie : cas pratique

La première partie de l'épreuve porte sur un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier présentant des documents à caractère scientifique faisant appel, éventuellement, à des calculs et raisonnements scientifiques.

Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité choisie lors de l'inscription, sur leur capacité à faire preuve de méthodologie et à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise d'un TSPDD. Pour cette première partie de l'épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder 10 pages.

2ème partie : questions à réponses courtes (QRC)

Il s'agit de cinq questions à réponses courtes, au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée.

Pour la spécialité « techniques générales » (TG)

L'épreuve comporte deux sujets au choix dans deux domaines différents :

- le domaine « Eau - environnement - risques naturels » ;
- le domaine « Aménagement durable des territoires ».

Pour la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI)

L'épreuve comporte deux sujets au choix dans deux domaines différents :

- le domaine « Gestion et maintenance des bâtiments » ;
- le domaine « Gestion et maintenance des infrastructures et des routes ».

B.2 Bilan session 2024

B.2.1 Observations générales

Pour chaque spécialité, les questions s'appuient sur l'exploitation des documents joints au sujet ou bien demandent la mobilisation des connaissances propres du candidat.

Un certain nombre de copies témoignent d'une mauvaise gestion du temps, possiblement liée à une lecture trop rapide des documents et/ou une organisation approximative.

Des difficultés de rédaction et de synthèse sont également notées. La manière de répondre est parfois imprécise, non adaptée au contexte ou non conclusive. De nombreux candidats posent un constat, entament un raisonnement sans conclure ou répondre à la question posée. Il est fréquent que les candidats inversent les numéros des questions.

Les candidats ayant suivi une formation à ce type de concours sont facilement identifiables de par la présentation soignée de leur copie (entête de copie, rappel du contexte du sujet, etc.). Toutefois, on peut noter que les copies sont, dans l'ensemble, propres et bien présentées et avec peu de fautes d'orthographe.

B.2.2 Par spécialité

NSMG

Les résultats sont contrastés entre le concours interne et le concours externe. Les candidats internes ont été en difficulté pour le traitement du cas pratique sur l'acidification des océans. Le jury a noté de manière récurrente un manque d'analyse du dossier et une exploitation incomplète des documents fournis. La qualité rédactionnelle était insuffisante dans la majorité des copies. Les QRC ont été mieux réussies.

Les candidats externes ont en général fait preuve d'une bonne approche et d'une analyse scientifique du sujet, ce qui a été particulièrement apprécié. A l'inverse, les QRC ont été pour la plupart d'entre eux mal abordées, voire non traitées.

EEI Routes

Le cas pratique proposé, une étude de projet, comportait quatre grandes parties : dimensionnement d'une chaussée, ouvrage hydraulique, marché et biodiversité du projet. Le candidat devait mobiliser ses connaissances du domaine (viabilité hivernale, code de la route, ouvrages d'art) dans les QRC. Les questions étaient indépendantes les unes des autres.

De nombreux candidats n'ont pas effectué les calculs demandés. Certains candidats n'ont pas traité les QRC.

EEI Bâtiments

Le cas pratique concernait une mission de conseil à une collectivité engagée une démarche de maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments de son territoire.

Le niveau des connaissances des candidats dans le domaine du bâtiment sur des sujets pourtant d'actualité et centraux dans le cadre de l'action du ministère est jugé globalement faible. Ainsi, de nombreux candidats ne sont pas en mesure de citer deux matériaux biosourcés employés en construction ou d'expliciter la différence entre énergie primaire et énergie finale.

Le sujet a été bâti avec des questions indépendantes les unes des autres. Cependant la compréhension du déroulement du sujet et du contexte du chaque question était nécessaire pour apporter une réponse correcte et adaptée au contexte. Les candidats ont parfois apporté des réponses hors sujet.

Certains candidats ont fourni des réponses longues et souvent confuses à des questions qui appelaient des réponses courtes et précises. En revanche, les questions qui nécessitaient une analyse et un développement de la part des candidats ont souvent été éludées ou des réponses partielles ont été apportées.

Dans les QRC, un faible taux de bonnes réponses a été relevé pour des questions qui portaient sur des connaissances de base dans le domaine du bâtiment (unités de mesure, réglementations applicables au secteur ou à des matériaux employés dans le bâtiment).

Les réponses aux questions demandant plusieurs réponses (2 avantages et 1 point de vigilance) ont parfois été trop imprécises.

TG Aménagement durable des territoires

Les candidats ont majoritairement répondu au cas pratique en premier.

Le cas pratique évaluait la capacité des candidats à comprendre et articuler différentes politiques publiques sur un même territoire. A travers l'étude du cas simplifié d'une intercommunalité, il était proposé au candidat d'effectuer un « diagnostic partagé », de réfléchir à des politiques publiques d'aménagement d'actualité (mobilité, logement, agriculture, risques naturels et pollutions) et aux enjeux et réponses à apporter à ce territoire.

Les premières questions portant sur le ministère et les missions d'un service aménagement ont souvent été mal traitées (concours interne comme externe). Les grands enjeux du ministère sont souvent peu ou mal connus des candidats, alors que l'aménagement d'un territoire demande d'analyser et de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux (mobilité, logements, risques, environnement, économie). Par ailleurs, la connaissance des acteurs à impliquer sur un territoire reste peu connue, alors qu'elle est primordiale pour faire appliquer les politiques publiques à l'échelle d'un territoire.

Certains candidats ont pris le temps de réaliser correctement et proprement la carte demandée ce qui leur a permis de poser un bon état des lieux du territoire. Nombre de candidats ont oublié des thématiques ou le titre et la légende de leur schéma. Les figurés choisis par les candidats ont parfois été préjudiciables à la compréhension de leur schéma.

L'analyse du territoire via le prisme d'une analyse de type « atout, faiblesse, opportunité et menace » (AFOM) a été peu traitée, pénalisant les candidats dans leur compréhension des enjeux du territoire. Certains aspects de l'analyse effectuée ont parfois manqué d'ouverture, notamment les menaces.

Une des questions portait sur la réalisation d'un graphique avec un titre et une légende. Souvent, les candidats ont eu des difficultés à trouver les éléments chiffrés puis à les mettre en forme sous forme de graphique.

Même si la différence entre un enjeu et un objectif a été rappelée au candidat, de nombreuses erreurs ont été notées sur ce point.

Concernant les QRC, les problématiques liées aux logements vacants sont majoritairement inconnues des candidats. L'implication du ministère dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques est diversement maîtrisée.

La question traitant des 4 niveaux d'alertes de sécheresse a posé souci aux candidats. Cependant, certains ont su trouver des actions très concrètes pour limiter localement l'usage de l'eau, montrant ainsi leur compréhension, même partielle, du sujet.

La définition d'un biodéchet et les modalités du tri dans les communes sont globalement bien connues.

Enfin, les candidats n'ont pas su détailler ce qu'était MaPrimeRénov', ni dire qui s'en occupait ou encore ce qu'était une entreprise labellisée RGE (reconnue garante de l'Etat).

TG Eau-Environnement-Risques

Un manque de connaissances générales sur l'environnement et l'écologie, d'esprit critique et de prise de recul est souligné par le jury. Les réponses formulées par les candidats témoignent régulièrement d'idées préconçues et d'une méconnaissance de notions de base telles que le cycle de l'eau. Ainsi, un nombre certain de candidats ne comprend pas le principe d'un système de collecte des eaux usées ou identifie de manière clairement erronée l'origine des possibles dysfonctionnement d'un système d'assainissement urbain.

A noter que beaucoup de candidats n'ont pas su effectuer une simple conversion ou évaluer qualitativement une tendance d'évolution à partir d'écarts observés.

Une très petite minorité des candidats a réussi à fournir des réponses partielles aux QRC, qui reprenaient uniquement des politiques publiques ministérielles d'actualité.

B.3 - Conseils aux candidats

Avant

Le jury encourage les candidats à se préparer activement à passer le concours, en prenant connaissance des sujets de concours des années précédentes, en lisant les rapports de jury et les meilleures copies mises à dispositions sur le site internet.

Il est vivement recommandé aux candidats de connaître les métiers, structures d'emploi et missions habituelles d'un TSPDD. Il est également fortement conseillé aux candidats de connaître, dans la spécialité qu'ils auront choisie, les principaux domaines d'action du ministère, les plans et programmes, les enjeux et actualités, les différentes réglementations applicables au secteur, notamment celles qui ont fait l'objet d'évolution récentes.

Lorsque l'on prépare un concours, le suivi de l'actualité dans le domaine choisi est indispensable.

Pendant

Le jury invite l'ensemble des candidats à se concentrer pendant toute la durée de l'épreuve.

Au démarrage de l'épreuve, le jury recommande au candidat de prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à sa disposition et de prendre le temps de bien les comprendre. Le candidat doit aussi comprendre le sujet et les attendus de l'épreuve à travers une première lecture de l'ensemble des questions posées.

Le candidat est enfin invité à une lecture très attentive des consignes, afin d'être en capacité de répondre clairement aux questions posées tout en mobilisant l'ensemble des données disponibles. Beaucoup de réponses sont disponibles dans les textes fournis.

Lors de la rédaction de la réponse à une question, il est indispensable de veiller au contexte de chaque question et d'effectuer une relecture attentive de chacune. Toute question appelle une réponse construite. Des arguments courts et concis sont attendus. Un schéma de clarification peut accompagner une réponse en tant que de besoin. Il est préférable de laisser une question sans réponse plutôt que de formuler une réponse « exotique » qui tend à décrédibiliser la copie.

Les QRC, qui s'apparentent à des questions de connaissances, méritent d'être traitées sereinement par les candidats, sans attendre les derniers moments de l'épreuve.

A la fin de l'épreuve, le jury invite chaque candidat à relire sa copie en éliminant un maximum de fautes. La copie doit être claire, aérée et agréable à lire.

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Présentation de l'épreuve orale

Concours interne

L'épreuve orale (durée : 30 minutes ; coefficient : 6) débute par un exposé, d'une durée de dix minutes au plus, du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel et se poursuit par des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations du candidat.

En vue de cette épreuve, et donc uniquement en cas d'admissibilité, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)[7] qu'il téléverse sur son espace candidat. Le dossier RAEP est transmis au jury mais n'est pas noté ; seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier sa personnalité, ses aptitudes, sa motivation, sa capacité à se positionner dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable.

Concours externe

L'épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes ; coefficient : 6) consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, sa capacité à argumenter et à développer une idée ainsi que ses qualités d'expression.

[7] Le modèle-type du dossier de RAEP figure en annexe de l'arrêté d'organisation du concours interne de TSPDD. Il est possible de consulter le cadre du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le site internet du ministère en charge de la transition écologique.

L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Cet exposé est suivi d'une discussion de vingt minutes au plus avec le jury, qui peut aborder, lors de cet entretien, des questions relatives aux motivations et au projet professionnel du candidat.

Concours interne et externe, spécialité NSMG

Les candidats inscrits dans la spécialité NSMG ont, de plus, une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé, coefficient : 1) à effectuer. Les barèmes et le déroulement de cet exercice de natation figurent en annexe de l'arrêté d'organisation de chaque concours (interne et externe).

B. Concours interne

B.1 Bilan session 2024

Présentation du dossier RAEP - Compétences

Beaucoup de candidats n'ont pas su prendre de recul sur leur parcours et leurs compétences, et à les présenter de façon organisée et synthétique.

Les candidats ayant suivi une formation de préparation à ce concours se démarquent des autres dans la rédaction de leur dossier RAEP, en particulier dans la présentation des compétences acquises au cours de chaque expérience professionnelle. Une synthèse des compétences par grandes thématiques a été particulièrement appréciée par le jury.

Connaissance des politiques publiques et motivations

Le jury constate également que de nombreux candidats n'ont qu'une connaissance très superficielle des thématiques portées par le ministère et notamment des enjeux environnementaux qu'il porte, au-delà de leur propre parcours professionnel. Plusieurs candidats ne savent ainsi par faire la différence entre biodiversité et transition écologique.

De nombreux candidats ne se sont pas renseignés sur les missions assurées par les TSPDD et sur les structures accueillant des TSPDD en dehors de leur structure d'origine. Ils ont, de ce fait, éprouvé des difficultés à exprimer au jury leur motivation pour une suite de parcours en tant que TSPDD, notamment sur des postes hors de leur champ thématique actuel.

Les candidats ayant réussi à se démarquer étaient en capacité de se projeter au sein du ministère en sortant de leur « zone de confort », à savoir de leur structure d'origine ou du type de poste occupé jusqu'alors.

Les réponses apportées

Certains candidats se perdent dans des réponses longues qui ne permettent pas au jury d'apprécier l'ensemble de leurs compétences et de leurs capacités.

B.2 Conseils aux candidats

Les conseils donnés pour l'écrit sont aussi valables à l'oral.

Il convient à l'oral de soigner son expression, et plus globalement de se mettre dans une posture professionnelle de TSPDD pour répondre.

Préparation en amont

Il est recommandé aux candidats de s'intéresser aux grands dossiers qui peuvent faire l'actualité du ministère. Ces connaissances pourront par ailleurs servir aux candidats de références pour illustrer un propos, ce qui est très apprécié.

L'acquisition d'un socle minimal de connaissance sur les missions du ministère et sur la nature des défis qu'il entend relever (transition écologique, protection de la biodiversité, prévention des risques, etc.) doit obligatoirement faire partie de la préparation du candidat. Il est suggéré au candidat d'interroger par exemple les autres services de sa structure.

Le candidat est également invité à maîtriser « les indispensables » de la culture administrative. Il est par exemple apprécié que le candidat TSPDD fasse la différence entre encadrement hiérarchique et encadrement fonctionnel.

Une présentation originale du dossier RAEP

Les dossiers RAEP constituent, pour le jury, un point de départ privilégié pour poser des questions aux candidats. Même si ce document n'est pas noté, le jury souligne l'importance de soigner ce dossier qui permet de disposer d'informations pertinentes sur le parcours et le projet des candidats.

La présentation du dossier RAEP doit mettre en exergue les acquis, les compétences et les motivations du candidat. Il convient d'éviter les longues listes de tâches réalisées et de privilégier une sélection d'expériences ayant permis d'acquérir des compétences bien identifiées.

Le jury rappelle également aux candidats l'importance de bien préparer la présentation de leur parcours et de se questionner en amont sur leur projet professionnel. Une présentation du parcours professionnel différente de celle exposée dans le dossier RAEP est appréciée.

L'honnêteté du candidat dans la présentation de son parcours est requise. Une réorientation du parcours professionnel du candidat n'est, en aucun cas, problématique si elle est expliquée.

Des réponses de qualité

Les réponses doivent être courtes et aussi complètes que possible. Cela donne la possibilité au jury de poser davantage de questions et donc de mieux valoriser la prestation du candidat. Le candidat est invité à faire preuve de réactivité. Il peut aussi prendre le temps de la réflexion pour apporter une réponse construite et nuancée.

Il est préférable de reconnaître sa méconnaissance d'un sujet plutôt que de proposer une réponse floue et vague. Le candidat peut alors indiquer au jury la solution qui serait à mettre en œuvre pour répondre correctement à la question.

La mobilisation d'expériences et connaissances professionnelles ou même personnelles (situation rencontrée, dossier traité, activité associative ou référence culturelle) est très appréciée du jury.

C. Concours externe

C.1 Bilan session 2024

Synthèse de l'article tiré au sort

L'ensemble des articles étaient extraits, en 2024, du journal « Le Monde » et portaient sur des sujets d'actualité.

Les exposés durent en général entre 3 et 8 minutes. Plusieurs candidats n'ont pas compris l'exercice de présentation d'un texte et les candidats ne pensent pas toujours à faire appel à leurs connaissances propres pour compléter la présentation de l'article.

Les meilleurs candidats ont réalisé une analyse synthétique et structurée du texte tiré au sort, problématisé les enjeux et ouvert la discussion. Leur faculté à prendre du recul par rapport à la ligne éditoriale du journal ou par rapport à la période ou au contexte dans lequel l'article a été rédigé, a permis de faire la différence.

Entretien avec le jury

La majorité des candidats a su présenter son parcours de façon claire, concise et argumentée. Pour les candidats les plus jeunes sans ou avec peu d'expérience professionnelle, la référence à des stages ou à des emplois saisonniers pour valoriser des compétences telles que le travail en équipe, l'adaptabilité, la mobilité, la capacité à résoudre des problèmes, a été appréciée.

Beaucoup de candidats, y compris contractuels au sein du ministère, présentent difficilement le ministère, ses missions et les grandes politiques publiques qu'il porte. Le cadre professionnel et les missions d'un TSPDD sont relativement méconnus. Ainsi, de nombreux candidats se présentent dans la perspective de porter une unique politique publique du ministère, souvent la protection de la nature et de la biodiversité, sans avoir de vue d'ensemble du ministère. Ils sont dans l'incapacité de se projeter dans un parcours de TSPDD au sein du ministère.

Peu de candidats ont été capables de présenter les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et de décrire l'organisation géographique du ministère (administration centrale, directions régionales, directions départementales). Une confusion récurrente entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale a été observée.

Pour quelques-uns, le jury a constaté un problème de posture, un manque d'humilité et identifié de possibles difficultés d'intégration en équipe.

C.2 Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de se préparer à l'épreuve orale, de soigner leur expression et d'adopter, pendant l'oral, une posture professionnelle. Ainsi, l'utilisation d'un vocabulaire trop familier est à éviter.

Les candidats doivent par ailleurs savoir gérer leur stress autant que possible.

Synthèse de l'article tiré au sort

Une présentation rapide du candidat (nom, prénom, situation actuelle) avant de débuter l'exposé, est bienvenue.

Les principales attentes du jury sont :

- une analyse synthétique des éléments importants du texte (principaux enjeux, dates et les évènements-clés) ;
- des idées personnelles sur le sujet et une mise en perspective, en lien avec les politiques du ministère et l'expérience du candidat.

Une présentation du plan de l'exposé dès l'introduction est appréciée. Il est recommandé de hiérarchiser les idées présentées par le texte, de proposer des perspectives, d'évoquer des pistes et de prendre de la hauteur. Le candidat peut, sans hésiter, élargir la discussion à la fin de sa présentation.

Entretien avec le jury

Connaissance de la fonction publique et du ministère :

Le candidat doit avoir pris connaissance :

- des politiques publiques portées par le ministère et de ses principales actualités ;
- de l'organisation du ministère, aux niveaux central et déconcentré, ainsi que les grandes missions exercées par les différents échelons ;
- des grandes règles de fonctionnement de l'administration.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables, pour une politique publique du ministère, de citer les services territoriaux et opérateurs en charge de sa mise en œuvre et les principales mesures associées. Pour cela, les candidats sont invités à se documenter en amont.

Présentation du parcours et motivations :

Il est conseillé aux candidats de développer et d'argumenter leur motivation d'intégrer la fonction publique en tant que TSPDD. Pour ce faire, les candidats doivent être au fait de ce qu'implique le statut de fonctionnaire, notamment en termes de droits et de devoirs. Il est également primordial de présenter un projet professionnel réfléchi et structuré, en cohérence avec l'intégration du corps des TSPDD et de pouvoir se projeter dans un parcours professionnel au sein du ministère.

Il est conseillé aux candidats d'insister sur les éléments marquants de leurs parcours professionnels et de montrer en quoi leur expérience peut être utile pour un TSPDD. Cela peut être l'occasion de présenter, à l'oral, des productions personnelles qui mettent en avant les compétences ou l'esprit d'initiative.

Pour les candidats les plus jeunes sans ou avec peu d'expérience professionnelle, il est possible de faire référence à des expériences d'emplois saisonniers ou des stages.

La réponse aux questions :

Il est important de bien écouter les questions et de ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre. Le candidat peut prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre à une question posée, calmement.

Le jury ne tient pas uniquement compte de la réponse aux questions posées mais accorde de l'importance aux analyses et à la prise de recul du candidat. Si le candidat ne connaît pas la réponse à la question, le jury appréciera néanmoins qu'il propose une démarche et fasse référence, le cas échéant, à des domaines en lien qu'il ou elle connaît, dans sa vie professionnelle ou personnelle.

MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité